



# Peip'infos

Elections Municipales les 23 & 30 mars p.6 et 7



BULLETIN MUNICIPAL  
Numéro 24 - Mars

# 2014

[www.peipin.fr](http://www.peipin.fr)

## Le mot du Maire

### Dialogue et respect !

**Madame, Monsieur, chers administrés et amis.**

**N**ous voilà au mois de Mars. Certains pensent au printemps après un hiver certes doux mais bien trop humide. D'autres pensent aux vacances d'été à venir; Tous ou du moins une grande partie d'entre vous peuvent également penser aux prochaines élections.

Quel qu'en soit le résultat je souhaite que ces moments pré-électoraux se passent dans la dignité et le respect mutuel. Ayant eu l'expérience d'une commune où l'ambiance électorale était tendue, pour ne pas dire délétère, j'ai pu me rendre compte des ravages que cela pouvait avoir après. Les gens ne se parlaient plus, la rancune et l'esprit de revanche rythmaient le quotidien, les rapports entre les gens étaient distendus.

Si je ne souhaite pas cela pour notre commune; ce n'est en effet bon ni pour la vie locale, ni pour la vie associative, encore moins pour la vie commerçante, les premiers bruits de campagne me laissent perplexes.

Entre rumeurs et fausses informations, commentaires de la vie privée et autres, je me dis que le chemin qui est pris n'est pas le meilleur. Pour ce qui me concerne je resterai fidèle à mes principes et mes valeurs basés sur le dialogue, le respect et la concertation. Il en va de notre bien vivre ensemble à venir.

**Très cordialement à tous**

**Le Maire, Pierre Veyan**

## 14,5 Milliards d'euros

**A**près une baisse de 4.5 milliards d'euros des dotations aux collectivités, voilà que l'Etat réfléchit à une baisse supplémentaire de 10 milliards afin de réduire le déficit de son budget.

Pour une commune comme la nôtre cela entrainera une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (100 000 €/an) d'environ 15 000 €.

Ne nous leurrons pas cette baisse continuera; certains allant même jusqu'à prédire la fin des dotations de l'Etat.

Pour Peipin, cela sera un problème; suffisamment pour revoir à la baisse les velléités et promesses diverses; mais un problème moins important que chez certains de nos voisins.

La Dotation Globale de Fonctionnement ne représentant que 10 % environ de nos recettes nous serons moins impactés que d'autres; raison de plus pour continuer à promouvoir notre développement économique qui à lui seul nous permet de compenser largement les décisions de l'Etat.

## Sommaire :

<b>Edito</b>	p.2
<b>Infos Mairie</b>	p.3
<b>Associations</b>	p.8
<b>Infos utiles</b>	p.10
<b>Animation &amp; Culture</b>	p.12

## Avec nos remerciements

**E**n cette fin de mandat nous tenions à adresser nos remerciements à l'ensemble du personnel communal de Peipin.

Ils sont plus d'une vingtaine de personnes à oeuvrer au quotidien pour le bon fonctionnement du service public. Compétents et expérimentés, pour la plupart, nous tenons ici à mettre en évidence leur sens du service public, leur assiduité (le taux d'absentéisme reste marginal) et leur dévouement.

Il est facile et dans l'air du temps de critiquer les fonctionnaires; eux ne le méritent pas. Certes, tout n'est

pas toujours simple, certes des erreurs peuvent être commises, mais Peipin a cette chance de disposer d'un groupe de personnes que bien des communes nous envient.

La plupart seront là après le scrutin de Mars. Quel que soit le résultat électoral, ils resteront, nous le savons, fidèles aux principes qui les guident et d'une aide précieuse aux nouveaux élus. D'autres, vont quitter les services municipaux. Nous leur souhaitons bonne chance dans leurs fonctions à venir et les remercions pour le travail accompli.

## Econome et raisonnable !!!

**L'**information vaut ce qu'elle vaut. Pour tout vous dire je me méfie de ces sites d'information s'autorisant à juger l'action des uns et des autres sans connaître le contexte et les réalités locales. Mais comme cela ne cesse de faire le tour d'internet je vous en parle.

Le site [www.contribuables.org](http://www.contribuables.org) a noté les Maires de l'ensemble des Communes de France. Votre serviteur jugé entre économe et raisonnable obtient la note de 14/20 et 16/20 sur le mandat 2008/2014.

Que dire à cela : Les données prises en compte sont vieilles de 2 ans (2012) et la situation peut avoir changé depuis.

La note de zéro attribuée à certains de nos voisins ne veut pas dire grand chose .

La note de 20 attribuée à d'autres vient souvent sanctionner les communes où rien ne se fait. Plus globalement, cette note qui donne une indication sur l'évolution d'une situation à travers l'analyse des grandes données (fiscales et financières) permet également d'apprécier la capacité de maîtrise de la dépense publique dans chaque commune.

Aux yeux des "contribuables associés", Peipin est donc plutôt bien géré, avec sérieux en tout cas. Mais je n'avais pas besoin de leur avis pour le savoir.

Pierre Veyan

## Recensement de la population 2014

**P**opulations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2014 pour la commune de Peipin. (Enquêtes de recensement de 2009 à 2013 réalisé par l'Insee)

• Population municipale : 1412

• Population comptée à part : 32

**Population totale : 1444**

## Village de Peipin, état civil de l'année 2013



- transcriptions de naissances : 15
- reconnaissance anticipée d'enfants : 7
- décès commune + transcriptions de décès : 19
- mariages célébrés : 6
- recensement militaire : 16 jeunes
- inscriptions école : 31 enfants
- demandes de cartes d'identité : 108
- demandes de cartes grises : 184
- demandes de permis de conduire : 21

## Les nouveaux cantons du département

**L**e 27 février 2014 a été publié au Journal Officiel le décret portant modification des cantons dans le département. La commune de Peipin sort du canton de Volonne pour être rattachée au canton de Sisteron qui comprendra 12 421 habitants et 15 communes.

La Communauté de Communes Lure Vançon Durance sera donc rattachée au canton de Sisteron avec Peipin, Salignac et Sourribes et au canton de Château-Arnoux Saint Auban avec Aubignosc et Montfort.

## Nouveau : règlement intérieur du cimetière

**L**e conseil municipal a voté le 11 décembre 2013 un règlement concernant le cimetière de notre commune. Monsieur le Maire indique qu'il apparaît nécessaire de mettre en place un règlement intérieur du cimetière, considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes mesures nécessitées par la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière.

Un espace réservé au jardin du souvenir et une fosse commune sont en projet et vont être aménagés. les tarifs restent inchangés, les concessions sont délivrées pour une durée de 25 ans, renouvelable.

## Evolution de la carte nationale d'identité

**D**epuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Faut-il refaire une demande? **NON**



Pour plus d'informations, vous pouvez accéder au site : <http://www.interieur.gouv.fr/>

**Cet allongement de 5 ans concerne :**

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

**Inutile de vous déplacer en mairie !**

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

## Nouveau restaurant à la zone économique



**N**ous souhaitons la bienvenue au restaurant snack "Les Ch'tis" qui s'est installé en lieu et place de la boutique Tendance Equitation, Impasse de la Fenièrre.

## Elections municipales 2014

**L**es élections municipales se dérouleront les dimanches **23 mars (1er tour) et 30 mars 2014 (2ème tour)**

pour les électeurs inscrits sur la liste électorale générale de la commune de PEIPIN (citoyens de nationalité française : 1074 électeurs) et pour les électeurs inscrits sur la liste municipale européenne (citoyens de nationalité européenne : 4 électeurs).

Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00 dans la grande salle de la Maison Pour Tous, permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Vous allez élire 15 conseillers municipaux pour un mandat de 6 ans. Le maire et les adjoints seront élus par la suite, par les conseillers municipaux lors de la 1ère réunion plénière.

### Nouveautés pour 2014

La loi 2013/403 du 17 mai 2013 a abaissé à 1000 habitants le seuil à partir duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours. La commune de PEIPIN rentre dans cette catégorie. La parité hommes/femmes doit être strictement respectée dans l'ordre de présentation des listes de candidats.

De plus, cette année seront également élus, dans le cadre des élections municipales, les conseillers communautaires des établissements publics à fiscalité propre. Il s'agit des élus qui représenteront la commune de PEIPIN et qui siègeront au sein de la COMMUNAUTE DE COMMUNES LURE VANCON DURANCE. 8 sièges sont à pourvoir pour PEIPIN.

Sur le bulletin de vote, figurera deux listes : celle des candidats à l'élection municipale et celle des conseillers communautaires. Vous n'insérerez dans l'enveloppe qu'un seul bulletin de vote pour ces deux élections. La loi prévoit une proposition de 10 candidats pour le conseil communautaire mais seuls les huit premiers seront élus. (les 2 conseillers communautaires restants seraient éventuellement amenés à siéger en cas de vacance de conseillers communautaires de la commune au cours du mandat).



### Le panachage n'est donc plus autorisé

Seront déclarés nuls :

- Les bulletins blancs, ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître,
- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires,
- les bulletins écrits sur papier de couleur,
- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,
- les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement.
- Les bulletins comprenant des ratures, des ajouts ou tout autre annotation.
- Les enveloppes contenant des bulletins différents

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins identiques, un seul bulletin sera pris en compte.

### **Attention, documents nécessaires pour voter :**

- la carte d'électeur
- une pièce d'identité (obligatoire).

Seuls certains documents sont admis pour prouver son identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photographie, carte de famille nombreuse, titres de l'Union Européenne ...).

## Vote par procuration

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix (inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration sauf si celle-ci a été établie à l'étranger).

Les électeurs peuvent désormais remplir leur demande de vote par procuration depuis leur ordinateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne.

Il faut ensuite se présenter en personne au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (du lieu de résidence ou de travail) pour faire valider la demande de vote par procuration.

## Résultats du scrutin

Au 1er tour la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (arrondi à l'entier supérieur).

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés.

Lors du second tour éventuel, seules les listes ayant obtenu au 1er tour au moins 10 % des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir.

Elles peuvent connaître des modifications, notamment fusionner avec d'autres listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Les conseillers communautaires sont répartis entre les différentes listes selon le même mode de scrutin. Dans tous les cas les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des candidats.

## Elections Européennes

Elles se dérouleront le dimanche 25 mai 2014 (un seul tour) pour les électeurs inscrits sur la liste électorale générale de la commune de PEIPIN (citoyens de nationalité française 1074 électeurs) et pour les électeurs inscrits sur la liste européenne (citoyens de nationalité européenne : 2 électeurs)

## Service de l'eau et de l'assainissement

Mesdames, messieurs les administrés, pour votre confort et pour une meilleure approche des mètres cubes consommés, sachez qu'une grande partie des plus vieux compteurs d'eau de la Commune seront changés courant du mois d'avril. Ils seront remplacés par des compteurs équipés de tête électronique.



Ceci permettant au fontainier de faire sa relève plus facilement, rapidement et cela sans vous déranger. Une facturation intermédiaire sera donc établie à la dépose des anciens compteurs.

La prochaine relève pour le 1er semestre 2014 est programmée au mois de juin et la facturation interviendra en juillet.

## USCAP Football club

Il s'est agi encore très nombreux les licenciés de l'USCAP accompagnés de leurs familles pour la soirée de Noël du 7 décembre 2013.

Grâce à la participation de M. GARCIA, Directeur d'Intermarché, il a été possible d'offrir à chaque joueur et joueuse un véritable maillot entraînement/échauffement. Comme chaque année, toutes et tous ont joué le jeu en apportant un aliment confectionné par leurs soins.

M. le Maire, Pierre VEYAN, était présent; il a pu partager avec l'ensemble des acteurs du club ce grand moment de convivialité.



USCAP Football club - Contact : Mme Tron au 06 73 38 73 15

## Bien-Etre et Kundalini Yoga

Utilisant le potentiel d'énergie créatrice, physique, mentale et spirituelle qui sommeille en nous, la pratique du Kundalini yoga permet l'épanouissement et l'harmonisation de tous les aspects de la personne humaine. Plus présent dans le "ici et maintenant", il expérimente un sentiment croissant d'équilibre, de plénitude et de sérénité.

A Peipin, le mercredi de 18h30 à 19h45

Contact : Simone 04 92 62 52 76 ou 06 86 01 80 66



Peip's Sport Santé - Contact : Mme Sautel au 04

# Associations Peipinoises



## USCAP Football féminin

L'USCA Peipin s'est lancé en créant une école de football pour les jeunes filles de 6 à 13 ans.

Ces jeunes footballeuses s'entraînent entre elles, encadrées par une éducatrice diplômée et 2 joueuses séniors en cours de formation. Le but : apprendre les bases du football entre filles, sans la pression des garçons qui en font depuis plusieurs années. Lorsqu'elles le souhaiteront elles pourront intégrer les équipes en mixité cette année. La saison prochaine, nous espérons les faire évoluer dans les championnats masculins, une équipe de filles au milieu de tous.

Alors, venez nombreuses essayer le football au féminin tous les mercredis après-midi. Du football pour les filles et entre filles...



USCAP Football féminin - Contact : Mme Tron au 06 73 38 73 15

## Peip's Sport Santé

L'association Peip's Sport Santé compte aujourd'hui 45 adhérents. Deux animatrices proposent des cours de gymnastique tonique et confort afin d'entretenir votre capital musculaire et souplesse ou, le développer et ce dans une ambiance sympathique et chaleureuse.

N'hésitez pas à nous rejoindre même en cours d'année avec des tarifs adaptés à la période de votre adhésion. Bonne forme !



92 34 56 23 ou Mme Daumas au 04 92 62 47 79

## Ramassage des encombrants en porte à porte



Le 1er mercredi du mois après inscription en Mairie, le SMIRTOM collecte le mobilier et l'électroménager déposé devant votre porte. Il est mis en place pour les personnes âgées, ou dans l'impossibilité de se rendre à la déchetterie et pour des encombrants particulièrement volumineux. Inutile donc de jeter sauvagement vos encombrants.

## Ordures ménagères

Le SMIRTOM intervient sur la commune de Peipin pour le ramassage des ordures ménagères. Il s'agit des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages (déchets d'emballages, restes alimentaires...) et des déchets assimilés des activités économiques correspondants et collectés dans les mêmes conditions. Ces déchets sont évacués par le service public.

Les autres déchets produits par des activités professionnelles tels que ceux de construction et de démolition, les déchets de l'agriculture, les déchets de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (bois, cartons,

emballages, métaux, matières plastiques, de papier, de carton...) ne constituent donc pas des ordures ménagères au sens de la réglementation. Ils ne peuvent et ne doivent pas être ramassés par le service de collecte des ordures ménagères.

Ils doivent être pris en charge par les professionnels qui ont le choix de les apporter en déchetterie, ou bien de faire appel à un prestataire habilité. Le SMIRTOM met un Conseiller Déchets à leur disposition.

## Tri sélectif

En parallèle, il est effectué des collectes sélectives (matériaux recyclables issus des emballages, verre, journaux, magazines papier, carton) hors déchetterie.



**Le syndicat a mis en place 7 points d'apport volontaire de collecte sélective sur notre commune :**

- rue du Stade,
- place de la Mairie,
- au bas de la rue de Oliviers,
- place du Bon Vent,
- rue de la Pierre,
- sur le parking d'Intermarché,
- à l'entrée sud des Bons Enfants,

En concertation avec le SMIRTOM d'autres lieux doivent être mis en place sur la zone économique avec des chalets à carton, ainsi que des boîtes à piles.

## Déchetterie de Château Arnoux

Les badges d'accès en déchetterie ont une durée de validité limitée d'un an.

Pour prolonger la validité des badges d'une année supplémentaire, il suffit aux usagers de présenter un justificatif de domicile récent aux gardiens de la déchetterie pour une mise à jour. À défaut le badge ne fonctionne pas.

**La déchetterie est ouverte au public du Lundi au Samedi, de 8h à 17h non-stop**



## Compostage

Une partie des ordures ménagères fermentescibles fait l'objet d'une gestion domestique par les ménages : composteur fourni par le SMIRTOM à la déchetterie ou pour l'alimentation animale (poules, chiens, chats...).

## Route d'Aubignosc, ça y est, c'est parti !

Dans le Peip'infos de décembre 2013, nous vous avons annoncé le commencement des travaux de la Route d'Aubignosc à compter de la mi-janvier 2014.



Chose promise, chose due, les travaux ont bel et bien débuté comme prévu. Malgré les intempéries des dernières semaines, les travaux avancent correctement. Toutefois, les entreprises doivent s'adapter à la météo et progressent en fonction de cette dernière. Cela explique qu'elles déplacent le chantier selon la praticité.

Nous vous renouvelons toutes nos excuses pour les désagréments occasionnés.

## Du nouveau à la ludo !

Depuis le 1er janvier, La Ludocinelle est intercommunale et rentre donc dans les compétences de la CCLVD. Pour la saison 2013/2014, rien ne change, ni les horaires, ni les tarifs. Mais des projets devraient voir le jour prochainement, à commencer par un projet de sentier ludique avec l'école d'Aubignosc qui se situera sur la commune de Chateauneuf Val Saint Donat.

Le 7 février dernier, as, pique, carreau et cœur ont envahi la ludothèque ! Et oui, lors de cette soirée, les joueurs ont pu découvrir de nombreux jeux de cartes dont le bridge grâce au Bridge Club Moyenne Durance de Saint Auban. Également présent, un collectionneur de cartes qui a pu expliquer l'histoire des cartes de leur naissance à aujourd'hui. Ce qui a ravi les participants qui ont également pu tester d'autres jeux récents avec des cartes spéciales.



La prochaine soirée jeux aura aussi un thème. **Le 4 avril, de 20h à 23h, venez jongler avec les mots !** Et le 20 juin aura lieu la Nuit du Jeu, 2ème édition, où apéro-jeux, repas partagé et jeux à gogo régaleront votre soirée de 20h à 4h !

## Médiathèque Paul Surtel, Corine laisse sa place à Amandine



Jeune femme des Alpes du nord, Amandine Coste est née à Annecy. Depuis toujours elle se passionne pour les livres et la culture. Elle quitte ses montagnes enneigées pour aller à Aix-en-Provence obtenir un DUT métiers du livre et tombe amoureuse de la région.

Amandine s'installe à Château-Arnoux et travaille à la médiathèque Louis-Joseph durant presque un an, et se voit proposer le poste de Peipin, à la bibliothèque Paul Surtel. C'est avec joie et enthousiasme qu'elle vous accueillera à la bibliothèque du mardi au samedi, et elle l'espère pour de nombreuses animations. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous remercions Corine Machado pour ses 18 ans de loyaux services à Peipin et lui souhaitons une bonne intégration dans l'équipe de la médiathèque Louis-Joseph.

**Nouveaux horaires :**

**Mardi :** 16h30 - 18h30  
**Mercredi :** 10h - 12h et 14h30 - 18h30  
**Jedi :** 14h30 - 18h30  
**Vendredi :** 16h30 - 18h30  
**Samedi :** 9h - 12h